

Programme détaillé pratique de la conduite A1 et A2

La catégorie A1 concerne les motos légères de 125 cm³ à partir de 16 ans et la catégorie A2 les motos un peu plus puissantes sans dépasser 35 kilowatts (47,6 CV) à partir de 18 ans.

L'inscription :

A l'inscription d'un candidat au permis de la catégorie motocyclette A1 ou A2, celui-ci doit effectuer une évaluation avant la signature du contrat, permettant de prévoir un nombre d'heures théorique et pratique. Nous précisons que pour cette évaluation, le candidat doit avoir un équipement réglementaire à savoir le casque estampillés NF ou CE, les gants certifiés aux normes CE, un blouson équipé d'un dispositif rétro-réfléchissant, un pantalon, des bottes ou chaussures montantes.

Cette évaluation se déroule sur une heure. Dans un premier temps nous nous présentons, puis notons l'adresse et le numéro de téléphone pour se contacter. Ensuite, différentes questions sont posées sur les connaissances du véhicule : maniement, moteur, système de freinage, utilisation des pédales et des poignées. Ces informations aident dans la compréhension du fonctionnement d'un véhicule et son utilisation.

A partir de là, nous poursuivons sur le côté plus pratique à savoir l'installation, la motivation et la capacité à faire mouvoir ce véhicule. Cette étape est très importante puisqu'elle met en évidence le savoir être de l'apprenti, ses capacités à suivre et à réaliser les indications données, les exercices mis en place.

Enfin, nous faisons le bilan de l'évaluation, en insistant et expliquant le caractère prévisionnel dans la détermination du nombre d'heures à accomplir. Et de son importance, pour nous, dans l'appréhension des cours à venir avec le formé concerné. Pour ce dernier, cela peut lui permettre de décider et de choisir où il fera sa formation et le forfait à choisir.

La formation pratique :

Cette formation concerne la conduite d'un véhicule dans toutes les conditions de circulation et sur les risques liés à la route, à son partage avec les autres usagers quels qu'ils soient. A la gestion des pressions exercées sur le conducteur par ses pairs, la famille, le travail, la maladie.

L'élève conducteur est formé sur quatre compétences à savoir :

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour chaque compétence générale, nous avons des sous compétences, des objectifs à atteindre, en restant sur la même trame du pourquoi et comment obtenir cette aptitude, les risques dans le déplacement du véhicule, des autres (motorisés ou non), les influences sur soi de l'entourage, de son mode de vie, les pressions extérieures et la possibilité de faire sa propre évaluation pour chaque sous compétence et compétence générale.

Pour cette formation, nous devons distinguer la partie hors circulation et en circulation se décomposant en 8 heures pour la première et 12 heures pour la deuxième.

Les enjeux de la formation sont d'apporter les connaissances nécessaires, le savoir faire et le savoir être pour mener à bien les quatre compétences requises que ce soit hors circulation qu'en circulation. Il s'agit d'atteindre le niveau permettant d'être autonome dans la tâche de la conduite en respectant les consignes liées à la manipulation d'un deux roues, au code de la route et de la sécurité routière.

L'élève participe à sa formation en utilisant les outils pédagogiques tels que le livret d'apprentissage et le guide pratique. Des exercices sont mis en place afin d'aider l'apprenti dans l'acquisition des compétences puis mis en situation réelle dans l'esprit d'une pédagogie positive et constructive. Le formé est libre de s'exprimer, de donner ses impressions et ses sentiments face aux exercices et situations ; ceci donnant la possibilité au formateur d'ajuster le contenu en fonction de son formé et non en faisant une généralité.

A l'issue de la fin de la première partie de la formation, l'apprenti aura vu les différentes situations hors circulation dans le maniement de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente, la gestion des situations d'urgence tels que les évitements, le freinage d'urgence dans le but de rendre le conducteur de motocyclette sûr et apte à utiliser correctement son véhicule en circulation du fait de sa vulnérabilité. Ainsi, ensemble, nous déciderons du passage de l'épreuve hors circulation en tenant compte des obligations de chacun.

S'il a réussi cette épreuve, alors nous passerons à la deuxième partie qui concerne les trois compétences suivantes. Nous circulerons dans toutes les conditions possibles pour rencontrer le maximum de situations en agglomération, sur route et autoroute. Ceci permettra de mettre en application ce qui a été vu hors circulation, c'est alors que tout se met en place pour que le candidat comprenne les risques liés au déplacement, à la conduite d'une motocyclette avec les autres usagers motorisés ou non.

A l'issue des 12 heures, ou plus selon le formé, nous lui donnerons une date de passage à l'examen du permis de conduire.

L'épreuve du permis de conduire :

Pour le A1, si le candidat a 16 ans et obtenu son épreuve théorique général et l'épreuve

théorique moto ; pour le A2, s'il a 18 ans soit il a obtenu son épreuve théorique général soit il n'avait pas besoin de cette épreuve car c'est son deuxième permis et qu'il a moins de cinq de permis de conduire. Il aura seulement l'épreuve théorique moto à passer pour laquelle il faut 35 bonnes réponses sur 40. A l'issue de son obtention il pourra suivre l'épreuve hors circulation.

Cette dernière dure 12 minutes : il faut enchaîner l'ensemble des exercices, le maniement sans l'aide du moteur, à allure lente avec une partie en transportant un passager, à allure normale. Nous avons deux essais, s'il y a un échec, il faut recommencer depuis le déplacement sans l'aide du moteur. Si la notation est satisfaisante, A ou B, il ne faut pas avoir de C sinon c'est l'échec immédiat, il peut passer à l'épreuve en circulation. Sans la réussite de l'épreuve hors circulation, le formé ne peut pas passer à l'étape suivante.

L'épreuve en circulation dure 36 minutes. Pour être admis, il ne faut pas de faute éliminatoire et avoir au minimum de 21 points. L'épreuve se déroule dans diverses situations de conduite, en agglomération, sur route, autoroute, à allure soutenue. Le candidat aura un arrêt à effectuer en toute sécurité, montrer son autonomie dans la maîtrise du véhicule, en circulation et les précautions à prendre dans la descente de son véhicule.

Le résultat sera visible sur le site « Résultat au permis de conduire » sous 48 heures ou 72 heures voire par voie postale si le site ne fonctionne pas.

Entre l'épreuve hors circulation et l'épreuve circulation, le délai est de 48 heures si l'élève a réussi la première épreuve. Sinon, en cas d'échec, le délai pour repasser l'examen est de 7 jours.

En cas de réussite, un CEPC sera fourni par e-mail ou courrier valable 4 mois pour conduire et présenter aux forces de l'ordre.

Une demande d'un permis probatoire, avec un capital de 6 points, sera faite sur le service ANTS via internet si c'est un premier permis. Sinon c'est un ajout sur le permis actuel d'une nouvelle catégorie qui nécessite de refaire le permis. A la réception de ce dernier, le conducteur devra renvoyer son ancien permis pour destruction.

Notons pour la catégorie A1, 125 cm³ :

Il est possible de suivre une formation de 7 heures si et seulement si l'intéressé a son permis de la catégorie B depuis au moins deux ans.

Dans ce cas, il suit une formation comprenant 2 heures de théorie, 2 heures hors circulation et 3 heures en circulation urbaine, routière et autoroutière. Ces trois séquences permettent :

- Pour la première de connaître les règles sur la vitesse, les différentes forces entrent en jeu telles que l'énergie cinétique, la force centrifuge, l'effet gyroscopique. Les différentes notions sur l'équilibre, l'alcool, la fatigue. Les spécificités de l'usage du deux roues, l'image du motard vis-à-vis des autres.
- Pour la deuxième, la partie est plus pratique. Faire connaissance avec le deux roues, pour certains c'est une première fois. Le fait de son accessibilité, il est important de prendre conscience de la difficulté que cela peut engendrer dans le maniement à allure lente, le dosage des différents frein avant et arrière. Les savoirs faire dans l'utilisation comme l'éviter une portière.
- Enfin, la dernière séquence, il s'agit de mettre en application ce qui a été vu dans les deux premières séquences. Savoir se comporter sur la route, partager la route avec les autres usagers, motorisés ou non. Nous mettrons le formé dans les situations les plus variées en agglomération, sur route et sur autoroute afin de le rendre autonome et sûr dans un environnement évoluant sans cesse.

A l'issue de la formation une attestation sera délivrée par le formateur sous une forme de carte lui permettant de conduire une motocyclette de la catégorie A1, à présenter lors d'un contrôle routier.

Programme détaillé pratique de la conduite A.

Lors de la demande par un candidat pour cette catégorie, nous précisons qu'il doit avoir son permis A2 depuis au moins deux ans et suivre une formation de 7 heures. Dans ce cas présent, il n'y a pas d'évaluation.

La formation :

Elle se déroule sur 7 heures , se décomposant en trois séquences.

La première d'une durée de 2 heures portera sur l'expérience du candidat avec sa première moto mettant en évidence la différence liée à l'augmentation de puissance pour cette catégorie A. Sachant qu'il n'y a pas de limite de puissance si le motard conduisait une motocyclette équipée du système ABS. Nous appuyons sur les changements que cela peut engendrer sur le système de freinage, les accélérations lors des démarrages, sur les effets dans les virages. Nous parlerons de la vitesse, les risques liés, les conséquences que cela peut avoir en motocyclette comme l'alcool ou les stupéfiants.

Suite à cela, le candidat devra effectuer 2 heures hors circulation lui permettant de se rendre compte de la différence due au poids et à la puissance dans le maniement à allure lente. Des exercices seront créés afin de prendre la mesure du changement de catégorie.

Enfin, la dernière partie dure 3 heures en circulation. L'objectif est de rencontrer le maximum de situations en agglomération, sur route et autoroute pour mener à bien l'utilisation de la motocyclette dans le respect du code de la route, des autres usagers motorisés ou non et de la sécurité routière. C'est aussi un bon moment pour rappeler les règles de la sécurité, le comportement à adopter sur la route lorsque nous sommes sur une motocyclette, l'image que nous renvoyons par notre attitude.

L'attestation :

Il n'y a pas d'examen pratique à la conduite de la catégorie A.

Le formateur délivre une attestation si le candidat satisfait au niveau demandé dont il sait qu'elle seule ne permet pas de conduire immédiatement une motocyclette de catégorie A. Il doit attendre la délivrance de son nouveau permis de conduire sur lequel sera ajouté cette nouvelle catégorie.

Programme détaillé pratique de la conduite AM

Il n'y a pas d'épreuve de permis de conduire pour cette catégorie. Celle-ci concerne les jeunes âgés de 14 ans ayant suivi une formation théorique validée par l'ASSR (Attestation de Sécurité Scolaire Routière) de 1er ou 2nd niveau ou l'ASR (Attestation de Sécurité Routière).

La formation dure 8 heures, 4 heures par jour maximum. Elle porte sur 5 compétences :

- Échange sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
- Formation à la conduite hors circulation (1 heure minimum)
- Code de la route (30 minutes)
- Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)
- Sensibilisation aux risques avec la présence obligatoire du représentant légal pour les élèves mineurs. (1 heure minimum).

La formation a pour objectif de connaître les risques liés à l'utilisation d'un deux roues, de savoir manipuler, le maîtriser techniquement dans la gestion du frein, de l'accélération, des effets physiques liés aux deux roues dans les courbes. De savoir se comporter face aux différentes situations et de partager la route avec les autres usagers, motorisés ou non, dans le respect du code de la route, de la sécurité routière et de la mobilité citoyenne.

Selon ses capacités et le niveau atteint à la fin des 8 heures, en accord avec le formé et son parent, il est possible de rajouter des heures pour parfaire son apprentissage. Sinon, une attestation de suivi de formation sera délivrée afin de faire la demande auprès du service ANTS, par internet, du permis de conduire pour la catégorie AM. L'attestation de suivi de formation autorise pendant 4 mois de circuler avec le cyclomoteur ou le quadricycle léger selon l'option. Au-delà, le conducteur doit présenter son permis de conduire avec la catégorie AM.

FORMATION PREPARATOIRE A LA CONDUITE DES DEUX-ROUES MOTORISES

Formation aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :

Centaure Paris Normandie
Aire autoroute A13
27310 BOSGOUET

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

15 Minutes

Nombres de motos et d'élèves maximums :

3 par leçon

Piste de formation :

La piste est à usage personnel et fermé à clés

Disponibilités de la piste :

Je peux emprunter les lieux à ma convenance